



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 32

absents excusés représentés : 7

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022

L'an 2022, le **23 juin à 20H30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Ludovic BRIEY, Patrice KOUAMA, Christophe-Reynald MICHEL, Olivier VAGNEUX

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Charles DARMON donne pouvoir à Pascal LEGRAND (jusqu'au point n°13 inclus), Jérôme DUEZ donne pouvoir à Marie-Lucie CHOISNARD, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Alexis TEILLET, Eric HUIBAN donne pouvoir à Roxane NÉE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Lydia BERNET donne pouvoir à Bruno GUILLAUMOT, Alexis IZARD donne pouvoir à Christophe-Reynald MICHEL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe-Reynald MICHEL

N° 13/145

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°13/145
DU JEUDI 23 JUIN 2022

Urbanisme

**APPROBATION D'UNE CHARTE DE LA PROMOTION IMMOBILIERE
DURABLE ET DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES DE CHANTIERS**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 27/06/2022

ID : 091-219105897-20220623-DELIB2022145-DE

SLOW

Communauté de Communes

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la commune de créer une Charte de la Promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantiers afin de fixer un cadre méthodologique de travail avec tout opérateur ou développeur de projets immobiliers,

VU l'avis de la commission cadre de vie, urbanisme et déplacements du 15 juin 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Alexis TEILLET, Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 38 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0

Contre : Olivier VAGNEUX

APPROUVE la Charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier telle qu'annexée à la présente et autorise le Maire à la signer.

DIT que cette Charte sera proposée à la signature de tout opérateur désirant réaliser une opération immobilière sur la commune de Savigny-sur-Orge.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexis TEILLET
Maire

